



Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon  
Comité de direction

**PREAVIS N° 12-19  
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

Comptes 2018

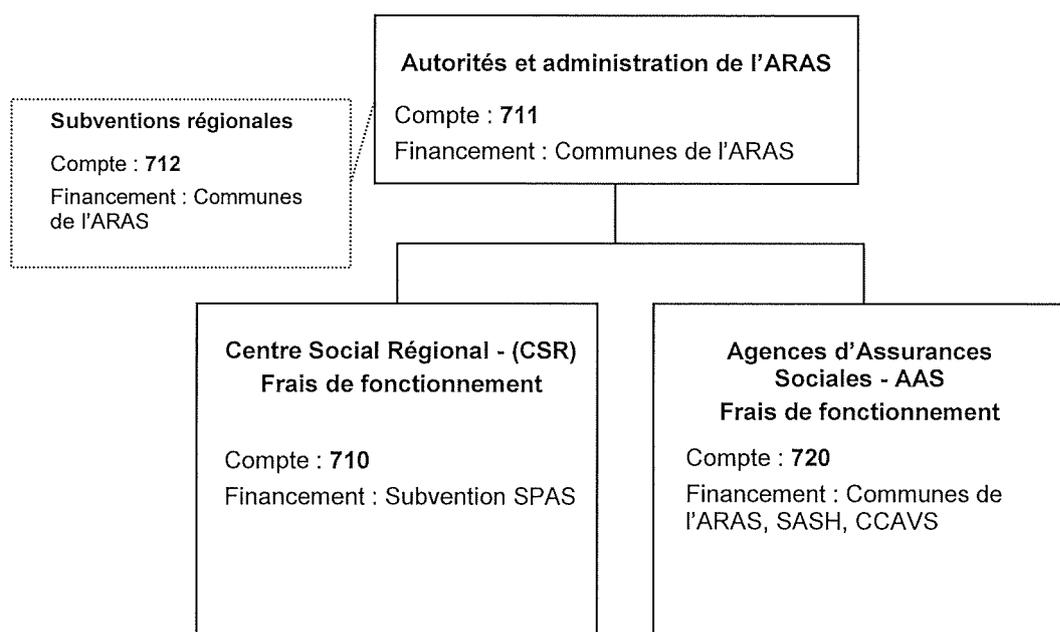
Nyon, le 27 mars 2019

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes relatifs à l'exercice 2018 de l'Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) du district de Nyon vous sont soumis par le présent préavis, sur la base des points développés ci-après.

## 1. Introduction

Les comptes sont structurés en quatre centres de charge, schématiquement représentés de la manière suivante, chacun d'eux ayant un mode de financement propre :



Les comptes 710 et 720 portent sur les buts principaux de l'Association. Pour mémoire, l'ARAS Nyon disposait d'un but optionnel dédié à l'Accueil de jour des enfants (Réseau des 11 Communes de Rolle et environs) jusqu'en 2016. Pour cette raison, les états financiers présentés dans le rapport de révision comportent encore quelques références à ce but optionnel en raison de flux financiers s'y rapportant en 2017.

A relever que le présent préavis évoque les services cantonaux concernés selon l'appellation qui prévalait encore en 2018, à savoir principalement le Service de Prévoyance et d'Aide Sociales (SPAS) et le Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement (SASH). Ceux-ci ont en effet fusionné au 01.01.2019 pour créer la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).

## 2. Descriptif

Chaque centre de charge est commenté ci-après dans son ensemble ; des commentaires spécifiques figurent en annexe dans la présentation des comptes.

### ◆ **Compte 710 – Frais de fonctionnement du Centre Social Régional (CSR)**

La mission du CSR s'inscrit dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), qui prévoit notamment l'octroi des prestations du Revenu d'insertion et l'appui social. Ses frais de fonctionnement sont assurés par une subvention cantonale du Service de Prévoyance et d'Aide Sociales (SPAS).

Le nombre de dossiers traités est déterminant pour le calcul de cette subvention, basée, entre autres, sur des ratios de gestions qui fixent le nombre de postes financés par groupe-métiers.

Si le nombre de dossiers traités avait connu ces dernières années une croissance constante, une forme de stabilisation a été constatée depuis fin 2016. En 2017, une légère baisse a été constatée par rapport à l'année précédente, tendance encore confirmée en 2018.

Le nombre de dossiers financés par les autorités cantonales se présente ainsi :

	2018	2017	2016
Dossiers financés	777	790	814

Le nombre de dossiers financés est issu du captage de données effectués par le Service de Prévoyance et d'Aide sociales (SPAS), qui identifie les paiements de prestations effectués par périodes de droit mensuel.

Sur le terrain, on identifie également le nombre de dossiers actifs, à savoir les dossiers qui sont en cours de traitement. Sur un mois donné, il peut ne pas y avoir de versement de prestations financières, par exemple en raison d'un examen de droit approfondi qui provoque une suspension de versement.

Cet indicateur-là est donc différent et montre une réalité d'un nombre de dossiers plus élevé. Ainsi, le nombre de dossiers actifs a, quant à lui, passé de 817 en moyenne sur l'année 2017, à 829 dossiers pour l'exercice 2018.

En ce qui concerne les charges, il faut relever que l'année 2018 a été particulièrement complexe en matière de ressources humaines et donc de gestion de la masse salariale. En effet, en raison de diverses mutations et absences maladie, du personnel supplémentaire ou intérimaire a dû être engagé pour assurer des remplacements et effectuer des missions spécifiques sur une période donnée. Les prestations d'assurance perte de gain versées à l'employeur en cas d'absence maladie d'un collaborateur (lequel perçoit son salaire en plein selon les dispositions du règlement du personnel) sont alors utilisées pour financer les postes de remplaçant susmentionnés. Vu l'imprévisibilité de la durée des absences, et donc des montants perçus de notre assureur, l'exercice 2018 a été bien maîtrisé, pour se conclure avec un léger excédent de recettes.

Toujours concernant les recettes, il faut relever encore que le SPAS, autorité cantonale en charge de l'action sociale en 2018 a décidé, à l'instar de l'exercice 2017, de ne pas allouer l'entier de la subvention prévue au budget. Cette « coupe » s'effectue, au terme du troisième trimestre, sur la base d'une estimation du résultat attendu en fin d'exercice et permet d'expliquer la différence avec les recettes prévues au budget 2018.

L'excédent de recettes du compte 710, qui s'élève à CHF 75'000.- environ, est imputé au fond de réserve « égalisation du résultat », conformément à la directive cantonale en la matière.

#### ◆ **Compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS**

Ce compte, comportant les frais propres à l'ARAS (jetons de présence CODIR, honoraires de mandataires, etc.) présente un excédent de recettes de CHF 56'000.- environ.

Ces charges étant financées par les Communes de l'ARAS, l'excédent est à disposition de celles-ci (cf. plus bas « incidences financières »).

#### ◆ **Compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS**

Les subventions régionales sont intégralement financées par les communes et s'inscrivent dans le cadre de la politique régionale de subventionnement de diverses prestations sociales qui se veulent complémentaires à celles délivrées par l'ARAS dans le cadre de ses buts principaux (CSR et AAS).

L'entier du crédit annuel octroyé au CODIR pour mettre en œuvre cette politique n'ayant pas été engagé sur 2018, le résultat de l'exercice affiche un excédent de recettes de CHF 29'000.- environ, excédent qui est à disposition des communes (cf. « incidences financières » ci-dessous).

#### ◆ **Compte 720 – Frais de Fonctionnement des Agences d'Assurances Sociales (AAS)**

Les frais de fonctionnement des AAS sont couverts par une subvention des 47 Communes membres de l'ARAS, une subvention de la Caisse cantonale de compensation en relation avec certains tâches relatives aux activités « AVS » des agences, ainsi qu'une subvention du Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement (SASH), destinée à assurer le fonctionnement du Centre Régional de Décision en matière de PC Familles.

L'ARAS Nyon se prépare à faire face aux défis d'avenir, à l'instar des autres régions. En effet, les ARAS existantes dans le canton travaillent à repenser leur positionnement dans le dispositif social cantonal d'une part et d'autre part, elles cherchent à améliorer la lisibilité et l'accessibilité de leurs prestations à la population en proposant leurs services sous l'égide d'une « plateforme d'action sociale régionale » ; cela se traduirait concrètement par, entre autres, la suppression des « enveloppes » CSR et AAS. A relever que le mouvement initié par les ARAS est cohérent par rapport au processus engagé au niveau cantonal, qui a conduit à la fusion de deux services pour créer la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).

Dans cette perspective notamment, l'organisation hiérarchique avait été revue en 2017 ; la mise au concours d'un poste de Responsable d'unité « AAS » a été décalée sur 2018. Le recrutement a été difficile puisque ça n'est qu'au terme de la troisième démarche de mise au concours que nous avons pu aboutir à une décision d'engagement, pour un début d'activité en 2019. Dès lors, le budget prévu pour ce poste de cadre à 100% n'a pas été engagé.

De plus, en raison d'absences au niveau du personnel, quelques projets de développement d'outils ont été reportés, ce qui a conduit également à ne pas solliciter les budgets prévus.

L'exercice se termine donc sur un excédent de recettes de CHF 266'000.- environ, qui peut être restitué aux Communes (cf. « incidences financières » ci-dessous).

### 3. Incidences financières

Les incidences financières, par centre de charge, sont les suivantes :

<b>Compte 710 – Frais de fonctionnement du CSR</b>	Débit	Crédit
Aucune incidence directe sur les communes <i>(excédent de recettes attribué à un fond de réserve par voie de directive cantonale)</i>	-	-

<b>Compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS</b>	Débit	Crédit
Excédent de recettes		56'775
Restitution aux Communes *	54'768	
Virement du solde au Fonds de Réserve de l'ARAS	2'007	
<b>Totaux (CHF)</b>	<b>56'775</b>	<b>56'775</b>

\* Selon population au 31.12.2017 : 99'579 habitants (47 communes) – restitution : CHF 0.55 / hab.

<b>Compte 712 – Subventions regionales versées par l'ARAS</b>	Débit	Crédit
Excédent de recettes		29'052
Restitution aux Communes *	24'894	
Virement du solde au Fonds de Réserve de l'ARAS	4'158	
<b>Totaux (CHF)</b>	<b>20'248</b>	<b>20'248</b>

\* Selon population au 31.12.2017 : 99'579 habitants (47 communes) – restitution : CHF 0.25 / hab.

<b>Compte 720 – Frais de Fonctionnement des AAS</b>	Débit	Crédit
Excédent de recettes		266'380
Restitution aux Communes*	263'884	
Virement du solde au Fonds de Réserve ARAS	2'496	
<b>Totaux (CHF)</b>	<b>325'652</b>	<b>325'652</b>

\* Selon population au 31.12.2017 : 99'579 habitants (47 communes) – restitution : CHF 2.65 / hab.

#### 4. Conclusion

Vu ce qui précède, le CODIR vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARAS DU DISTRICT DE NYON

vu le préavis no 12-19 concernant les Comptes 2018  
ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet  
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### décide :

- ↳ d'accepter les comptes 2018 de l'ARAS du District de Nyon et notamment pour :
  - le compte 710 - frais de fonctionnement du CSR :
    - de prendre note de l'attribution de l'excédent de recettes de CHF 74'999.- au fond de réserve « égalisation du résultat », conformément à la directive cantonale en la matière
  - le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2019, ceci à raison de CHF 0,55/habitant
    - d'attribuer le solde au Fonds de Réserve de l'Association
  - le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :
    - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2019, ceci à raison de CHF 0,25/habitant
    - d'attribuer le solde au Fonds de Réserve de l'Association

- le compte 720 - frais de fonctionnement des AAS :
  - de restituer aux communes l'excédent de recettes, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2019, ceci à raison de CHF 2.65/habitant
  - d'attribuer le solde au Fonds de Réserve de l'ARAS
- ↵ de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2018
- ↵ de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2018

Ainsi adopté par le CODIR, dans sa séance du 27 mars 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

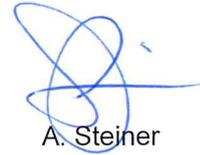
AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

La Présidente



S. Schmutz

Le Directeur



A. Steiner

**Annexes**

- Comptes 2018 et commentaires
- Rapport de l'organe de révision

<b>710</b>	<b>Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)</b>
------------	--

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3011. 00. Traitements		Adaptation de la dotation en fonction du nombre de dossiers traités en diminution	3'108'540.60		3'120'500.00		3'113'793.04	
		Engagement de personnel en renfort pour pallier à des absences maladie (cf rubrique 4361.00 - indemnités perte de gain)						
3030. 00. Cotisations AVS - AC		En relation avec la masse salariale	273'635.71		274'195.00		274'735.23	
3040. 00. Cotisations à la caisse de pension		En relation avec la masse salariale	446'785.86		476'185.00		465'971.96	
3050. 00. Assurances de personnes		En relation avec la masse salariale Augmentation du taux assurance ApG maladie en relation avec la sinistralité	63'978.13		65'700.00		45'362.17	
3061. 00. Frais de transport et usage de véhicules privés		/	9'337.75		17'000.00		15'639.03	
3061. 01. Frais de participation à des conférences et congrès		/	100.00		2'500.00		384.00	
3080. 00. Frais de personnel intérimaire		Personnel en CDD pour remplacement du personnel fixe absent ou pour des missions ponctuelles (archivage, cellule LAMal)	60'748.60		10'000.00		5'817.70	
3091. 00. Frais de formation		/	15'895.70		25'000.00		13'860.00	
3099. 00. Frais divers de personnel		/	5'946.37		6'000.00		4'953.80	
3101. 00. Imprimés, fournitures de bureau		/	21'481.97		23'000.00		36'639.13	
3102. 00. Annonces, journaux, documentation		/	3'298.50		3'500.00		2'681.45	
3102. 01. Frais d'annonces pour recherche de personnel		Annonces pour recrutement (JobUp, journaux spécialisés, etc.)	4'048.72		6'000.00		1'141.00	

**710 Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)**

			Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3111. 00.	Achats de mobilier, machines	/	4'816.73		4'900.00		1'512.10	
3111. 01.	Achat matériel et équipement informatique	Projets de développement informatique non-réalisés	1'279.12		11'000.00		576.00	
3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie	Budget futur à adapter	3'375.85		8'500.00		2'955.85	
3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	/	3'828.75		4'500.00		3'861.90	
3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux	/	38'795.40		41'000.00		38'214.40	
3151. 00.	Entretien mobilier, machines et installations techniques	Maintenance app. multifonctions, réparations diverses du mobilier	9'162.95		15'000.00		9'979.24	
3160. 00.	Licences, hébergement informatique	Diverses licences informatiques	7'476.78		7'500.00		6'410.31	
3161. 00.	Loyers des locaux	Location bureaux, cave, local archives	297'131.30		298'000.00		292'647.55	
3161. 10.	Aménagements et locaux	Aménagement aile nord-est 4ème étage non effectué	0.00		5'000.00		0.00	
3170. 00.	Réception et manifestation	/	239.85		2'000.00		1'637.60	
3181. 00.	Frais de port & taxes CCP	/	16'479.95		20'000.00		16'311.60	
3182. 00.	Téléphones	/	9'982.10		11'000.00		12'281.45	
3183. 00.	Frais bancaires	/	294.30		500.00		282.79	
3185. 00.	Honoraires et prestations de services	Honoraires organe de révision, honoraire démarche collective, archivage externe sécurisé	28'964.84		41'000.00		11'514.20	
3186. 00.	Primes d'assurances choses, RC	/	5'159.15		5'500.00		4'794.20	

**710 Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)**

N. compte	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations	/	2'560.00		3'500.00		2'500.00	
3199. 00.	Frais divers	/	2'669.50		3'500.00		3'084.50	
3665. 01.	Frais de traductions	Interprétariat spécialisé en langage des signes	2'737.70		1'500.00		1'181.15	
4361. 00.	Remboursements des traitements	Indemnités versées par les assurances de personnes pour divers cas de maladie et accident		257'359.75		0.00		70'718.75
4390. 00.	Recettes diverses	Redistribution bénéfice compagnie d'assurances Redistribution taxe CO2 Commission impôts à la source		15'239.14		0.00		3'028.54
4390. 01.	Participation des Services Privés	Participation des services partenaires pour la location de bureaux et utilisation de prestations logistiques.		15'500.00		14'000.00		16'650.00
4510. 00.	Subvention SPAS - frais de fonctionnement RI	Subvention versée par le DSAS sur la base du nombre de dossiers financés et de ratios concernant les groupes métiers. Subvention reçue en 2018 basée sur 777 dossiers financés (- 43 dossiers par rapport au budget)		4'235'653.00		4'499'480.00		4'168'900.00
4801. 00.	Prélèvement sur fonds réserve général SPAS	/		0.00		0.00		81'426.06
4801. 00.	Prélèvement sur fonds égalisation du résultat	/		0.00		0.00		50'000.00
<b>Total</b>			<b>4'448'752.18</b>	<b>4'523'751.89</b>	<b>4'513'480.00</b>	<b>4'513'480.00</b>	<b>4'390'723.35</b>	<b>4'390'723.35</b>
<b>Excédent</b>			<b>74'999.71</b>		<b>0.00</b>		<b>0.00</b>	
<b>Totaux égaux</b>			<b>4'523'751.89</b>	<b>4'523'751.89</b>	<b>4'513'480.00</b>	<b>4'513'480.00</b>	<b>4'390'723.35</b>	<b>4'390'723.35</b>

**711** **Autorités et Administration de l'ARAS**

N. Compte	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3001. 00.	Jetons de présence - Comité de direction	Indemnisation versée aux membres du CODIR et commissions	17'300.00		20'000.00		17'560.00	
3011. 00.	Traitements	Salaires et frais divers de personnel pour une employée sous contrat de travail ARAS, mise à disposition de l'association Enfance et Jeunesse en 2018 (fin au 31.12.2018). Remboursement par l'association Enfance et Jeunesse sous rubrique 711.4361.00.	132'333.80		182'680.00		190'538.20	
3030. 00.	Assurances sociales AVS	Lié à la masse salariale	11'632.45		13'000.00		16'748.40	
3040. 00.	Caisse de pension	Lié à la masse salariale	20'382.00		20'400.00		28'602.40	
3050. 00.	Assurances accident et maladie	Lié à la masse salariale	4'073.95		6'000.00		4'223.55	
3091. 00.	Frais de formation	/	0.00		1'000.00		1'200.00	
3099. 00.	Frais divers de personnel	/	404.10		1'000.00		240.00	
3160. 00.	Licences et hébergements informatique	Coût d'hébergement et maintenance du site internet "La Puce à l'Oreille"	656.74		648.00		3'601.90	
3185. 00.	Honoraires et frais d'études	/	2'448.95		10'000.00		0.00	
3185. 01.	Honoraires Conseil juridique	Appui et conseils juridiques pour la direction	1'981.70		7'000.00		1'890.00	
3525. 00.	Subvention au Conseil des Régions	Participation de l'ARAS Nyon (comme toutes les ARAS) aux frais de fonctionnement du Conseil des Régions RAS , CHF 0.30 / hab	29'873.70		29'262.00		28'827.90	
3665. 00.	Aides Ponctuelles	/	1'500.00		2'000.00		2'912.00	
4361. 00.	Remboursement de traitements et charges sociales	Facturation de la mise à disposition à l'association Enfance et Jeunesse de personnel administratif.(comptes 3011 à 3099.00)		168'826.25		187'900.00		241'552.45
4525. 00.	Subvention des communes de la Région	Participation des communes aux frais spécifiques à charges de l'ARAS Nyon.		109'536.90		105'090.00		105'702.40
4690. 00.	Dons	/		1'000.00		0.00		1'000.00
4801. 00.	Prélèvement fonds de réserve	/		0.00		0.00		3'601.00
<b>Total</b>			<b>222'587.39</b>	<b>279'363.15</b>	<b>292'990.00</b>	<b>292'990.00</b>	<b>296'344.35</b>	<b>351'855.85</b>
<b>Excédent</b>			<b>56'775.76</b>			0.00	<b>55'511.50</b>	
<b>Totaux égaux</b>			<b>279'363.15</b>	<b>279'363.15</b>	<b>292'990.00</b>	<b>292'990.00</b>	<b>351'855.85</b>	<b>351'855.85</b>
Coût par habitant (avant restitution)			<b>CHF 1.10</b>		CHF 1.10		<b>CHF 1.06</b>	
Nombre d'habitants au 31.12.2018 :			100'761					

**712 Subventions versées**

N. Comptes	Désignation	COMMENTAIRES	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3655. 01.	Association Entrée de Secours - Centre d'accueil	selon préavis n. 19-17 au Conseil Intercommunal demande de crédit pour une politique de subventionnement des prestations sociales 2018-2022	60'000.00		60'000.00		10'000.00	
3655. 04.	OSEO - "Interface"	idem	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
3655. 05.	Association "Lire & Ecrire"	idem	17'000.00		17'000.00		15'000.00	
3655. 06.	Fondation Le Relais - Rel'Aids	idem	25'000.00		25'000.00		25'000.00	
3655. 07.	Fondation le Relais - Logements de transition	idem	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
3655. 08.	Caritas - Epicerie	idem	13'000.00		13'000.00		0.00	
3655. 09.	ProJet - Activ' Action	idem	0.00		7'000.00		3'500.00	
3655. 10.	Subventions diverses	idem	0.00		18'000.00		0.00	
4525. 00.	Subvention des Communes de la Région	idem		224'052.75		220'000.00		153'748.70
<b>Total</b>			<b>195'000.00</b>	<b>224'052.75</b>	<b>220'000.00</b>	<b>220'000.00</b>	<b>133'500.00</b>	<b>153'748.70</b>
<b>Excédent</b>			<b>29'052.75</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>20'248.70</b>	
<b>Totaux égaux</b>			<b>224'052.75</b>	<b>224'052.75</b>	<b>220'000.00</b>	<b>220'000.00</b>	<b>153'748.70</b>	<b>153'748.70</b>

Coût par habitant avant restitution  
 Nombre d'habitants au 31.12.2018 : 100'761

**CHF 2.20**

CHF 2.25

**CHF 1.54**

**720 Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)**

N. compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3011. 00.	Traitements	Dotation des équipes AAS Nyon et Gland. Recrutement du Responsable d'unité non finalisé en 2018.	1'031'749.10		1'130'500.00		961'990.81	
3030. 00.	Cotisations AVS - AC	En relation avec la masse salariale	90'657.64		99'500.00		84'789.92	
3040. 00.	Cotisations à la caisse de pension	En relation avec la masse salariale	146'243.64		174'400.00		144'600.14	
3050. 00.	Assurances de personnes	En relation avec la masse salariale et augmentation du taux d'assurance maladie perte de gain en relation avec la sinistralité	22'012.77		25'500.00		14'410.08	
3061. 00.	Frais de transport et usage de véhicules privés	/	4'613.20		5'000.00		3'986.52	
3061. 01.	Frais de participation à des conférences et congrès	/	0.00		3'000.00		0.00	
3080. 00.	Personnel temporaire	Renfort collaborateur sur une période spécifique, renfort archivage	18'099.20		0.00		13'300.20	
3091. 00.	Frais de formation	Formation obligatoire de collaborateur d'agence Formations diverses	6'336.25		14'000.00		5'840.00	
3099. 00.	Frais divers du personnel	/	2'007.43		2'500.00		2'224.20	
3101. 00.	Imprimés, fournitures de bureau	/	10'669.26		15'000.00		9'590.39	
3102. 00.	Annonces, journaux, documentation	/	2'275.45		4'000.00		2'128.25	
3102. 01.	Frais d'annonces pour recherche personnel	Annonces pour recrutement RU AAS	1'400.10		1'000.00		0.00	
3111. 00.	Achat de mobilier, matériel et machines	/	3'481.90		7'000.00		17'210.75	
3111. 01.	Achat d'équipement informatique	Projets de développement informatique non-réalisés	287.20		11'000.00		9'198.00	
3123. 00.	Achat d'eau et d'énergie	/	2'709.50		3'500.00		2'436.70	
3133. 00.	Produits et fournitures de nettoyage	/	1'912.40		3'000.00		1'930.40	
3141. 00.	Entretien des immeubles et locaux	/	12'629.25		19'000.00		12'504.50	
3151. 00.	Entretien mobilier, machines	/	6'030.55		7'500.00		5'406.75	
3160. 00.	Licences et hébergement informatique	En relation avec l'achat informatique non effectué : pas de licence.	1'866.76		3'500.00		1'870.21	

**720 Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)**

N. compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3161. 00.	Loyers des locaux	/	130'712.25		134'000.00		130'158.40	
3161. 10.	Aménagement et locaux	/	0.00		0.00		0.00	
3170. 00.	Réception et manifestation	/	0.00		0.00		702.30	
3181. 00.	Frais de port & taxes CCP	/	16'213.58		18'000.00		13'667.25	
3182. 00.	Téléphones	/	1'634.25		5'000.00		2'086.15	
3183. 00.	Frais bancaires	/	57.67		200.00		62.50	
3185. 00.	Honoraires et frais d'expertise	Honoraires organe de révision, honoraire démarche collective, archivage externe sécurisé	13'559.20		26'000.00		8'994.55	
3186. 00.	Assurances choses, RC	/	2'533.25		3'500.00		3'091.20	
3193. 00.	Cotisations aux institutions et associations	/	1'300.00		2'500.00		1'490.00	
3199. 00.	Frais divers	/	1'511.10		2'000.00		1'614.05	
4361. 00.	Remboursements des traitements	Indemnités journalières pour cas maladies et accidents		32'877.40		0.00		6'550.50
4390. 00.	Recettes diverses	Redistribution de la taxe CO2 Redistribution bénéfiques VD assurances		5'037.60		0.00		1'079.95
4515. 00.	Subvention de la Caisse Cantonale AVS	Subvention de la caisse cantonale de compensation AVS calculée selon le nombre de communes de la région, ainsi qu'une indemnité finançant le poste d'agent régional, selon le nombre d'habitants, indexée chaque année. Participation concernant l'affranchissement postal sur la base de statistiques		198'499.42		200'000.00		198'956.05
4515. 10.	Subvention du DSAS SASH	Subvention cantonale couvrant les frais de fonctionnement pour les tâches relevant du Centre Régional de Décision PC Familles Augmentation de la subvention selon décision SASH		193'916.80		182'000.00		182'000.00
4515. 20.	Subvention du DSAS SASH - projet curateurs	Subvention cantonale couvrant les frais de fonctionnement pour le projet de recrutement de curateurs volontaires. Projet débuté en 2017 poursuivi sur 2018, mais diminution du nombre de volontaires (sur 63 prises de contact 45 sont venus aux entretiens puis ont envoyé les questionnaires à l'OCTP)		4'320.00		0.00		14'720.00
4525. 00.	Subventions des communes de la Région	Montant à charge des communes selon le règlement sur les agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004.		1'364'232.30		1'338'100.00		1'356'833.20

**720 Frais de fonctionnement des Agences d'Assurances sociales (AAS)**

N. compte	Désignation	Commentaires	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4800. 00.	Prélèvement sur fonds aménagement futurs	/		0.00		0.00		11'887.50
4801. 00.	Prélèvement sur fonds informatique	/		0.00		0.00		8'910.00
<b>Total</b>			<b>1'532'502.90</b>	<b>1'798'883.52</b>	<b>1'720'100.00</b>	<b>1'720'100.00</b>	<b>1'455'284.22</b>	<b>1'780'937.20</b>
<b>Excédent</b>			<b>266'380.62</b>		<b>0.00</b>		<b>325'652.98</b>	
<b>Totaux égaux</b>			<b>1'798'883.52</b>	<b>1'798'883.52</b>	<b>1'720'100.00</b>	<b>1'720'100.00</b>	<b>1'780'937.20</b>	<b>1'780'937.20</b>

Coût par habitant avant restitution  
 Nombre d'habitants au 31.12.2018: 100'761

CHF 13.55

CHF 13.70

CHF 13.63



FIDUCIAIRE HELLER S.A

1953

**ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE**

**« REGION NYON-ROLLE »**

---

Nyon

# Rapport

sur l'examen succinct (NAS 910) au Conseil intercommunal

sur les comptes annuels 2018

Nyon, le 08 avril 2019

JV/FMO

Société agréée et inscrite au registre des réviseurs en qualité d'expert-réviseur sous N° 501932  
Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

## Rapport sur l'examen succinct (NAS 910)

### Au Conseil intercommunal de L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE « REGION NYON- ROLLE »

Madame, Monsieur,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, tableau de variations des fonds de réserves et annexe) de votre association pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2018.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Comité de direction (CODIR) alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct, conformément aux directives de révisions du Département des institutions et de la sécurité du 18 octobre 2016.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) des comptes annuels. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec la bourse en charge de la tenue des comptes et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

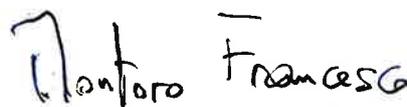
Sur la base de notre mission d'examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nyon, le 08 avril 2019

**Fiduciaire Heller S.A.**



Javier Wences  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Francesco Montoro  
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement, tableau de variations des fonds de réserves et annexe)

## ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

	<u>Annexe</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
		CHF	CHF
<b><u>ACTIF</u></b>			
Caisse	1.1	1 425.50	852.45
Banques	1.1	909 074.95	852 490.60
<b>Liquidités</b>		<b>910 500.45</b>	<b>853 343.05</b>
Débiteurs	1.2	122 593.40	112 614.80
Débiteurs divers	1.2	3 841.66	10 715.49
<b>Réalisables à court terme</b>		<b>126 435.06</b>	<b>123 330.29</b>
Comptes de régularisation actif	1.3	16 196.31	44 144.65
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b><u>1 053 131.82</u></b>	<b><u>1 020 817.99</u></b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Fournisseurs	2.1	67 149.00	28 058.75
Créanciers divers	2.1	18 016.40	4 852.15
Créanciers charges sociales	2.1	334.20	7 721.20
Part de subvention à restituer aux communes	2.1	343 547.55	393 981.30
Comptes de régularisation du passif	2.2	38 728.44	84 509.65
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		<b>467 775.59</b>	<b>519 123.05</b>
Fonds de réserve ARAS	3.0	188 412.36	179 750.78
Fonds de réserve générale CSR / SPAS	3.0	236 869.12	236 869.12
Fonds d'égalisation du résultat CSR / SPAS	3.0	124 573.35	49 573.64
Fonds de réserve renouvellement informatique	3.0	1 713.10	1 713.10
Fonds de réserve CRD PC Familles	3.0	33 788.30	33 788.30
<b>Fonds de réserve</b>		<b>585 356.23</b>	<b>501 694.94</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b><u>1 053 131.82</u></b>	<b><u>1 020 817.99</u></b>

## ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

	<u>Annexe</u>	<u>Effectif 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Effectif 2017</u>
<u>PRODUITS</u>		CHF	CHF	CHF
Dons		1 000.00	0	1 000.00
Subventions de fonctionnement communales	5.0	1 697 821.95	1 663 190.00	1 616 284.30
Subventions de fonctionnement cantonales	5.0	4 632 389.22	4 881 480.00	4 564 576.05
Autres produits d'exploitations		35 776.74	14 000.00	20 758.49
Remboursement de traitements et charges sociales		459 063.40	187 900.00	318 821.70
<b>Total des produits de fonctionnement</b>		<b>6 826 051.31</b>	<b>6 746 570.00</b>	<b>6 521 440.54</b>
 <u>CHARGES</u>				
Charges de comité de direction		(17 300.00)	(20 000.00)	(17 560.00)
Charges de personnel		(5 352 025.65)	(5 588 560.00)	(5 345 765.90)
Intérimaires		(78 847.80)	(10 000.00)	(19 117.90)
Formation et autres charges de personnel		(44 640.80)	(77 000.00)	(48 327.55)
Achat mobilier et matériel informatique		(9 864.95)	(33 900.00)	(28 496.85)
Entretien des locaux		(57 165.80)	(67 500.00)	(56 511.20)
Entretien de matériel		(15 193.50)	(22 500.00)	(15 385.99)
Loyers et redevances d'utilisation		(437 843.83)	(443 648.00)	(434 688.37)
Charges d'aménagement des locaux		0.00	(5 000.00)	0.00
Honoraires et prestations de services		(99 308.94)	(147 700.00)	(74 975.89)
Autres charges d'exploitations		(57 539.80)	(78 000.00)	(68 601.22)
Participations et subventions		(224 873.70)	(249 262.00)	(162 327.90)
Aides individuelles		(4 237.70)	(3 500.00)	(4 093.15)
<b>Total des charges de fonctionnement</b>		<b>(6 398 842.47)</b>	<b>(6 746 570.00)</b>	<b>(6 275 851.92)</b>
Produits financiers		0.00	0.00	0.00
Charges financières		0.00	0.00	0.00
<b>Résultat financier</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
 <b>Résultat de l'exercice avant répartition</b>		 <b>427 208.84</b>	 <b>0.00</b>	 <b>245 588.62</b>
Part du résultat revenant aux communes	4.0	(343 547.55)	0.00	(393 981.30)
Part du résultat revenant au canton	4.0	0.00	0.00	0.00
Attributions aux fonds	4.0	(83 661.29)	0.00	(7 431.88)
Prélèvements sur fonds	4.0	0.00		155 824.56
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

## 710 - FONCTIONNEMENT REVENU D'INSERTION (RI)

	<u>Effectif 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Effectif 2017</u>
	CHF	CHF	CHF
<b><u>PRODUITS</u></b>			
Subventions de fonctionnement cantonales	4 235 653.00	4 499 480.00	4 168 900.00
Autres produits d'exploitations	30 739.14	14 000.00	19 678.54
Remboursement de traitements et charges sociales	257 359.75	0.00	70 718.75
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b><u>4 523 751.89</u></b>	<b><u>4 513 480.00</u></b>	<b><u>4 259 297.29</u></b>
<b><u>CHARGES</u></b>			
Charges de personnel	(3 892 940.30)	(3 936 580.00)	(3 899 862.40)
Intérimaires	(60 748.60)	(10 000.00)	(5 817.70)
Formation et autres charges de personnel	(31 279.82)	(50 500.00)	(34 836.83)
Achat mobilier et matériel informatique	(6 095.85)	(15 900.00)	(2 088.10)
Entretien des locaux	(42 624.15)	(45 500.00)	(42 076.30)
Entretien du matériel et du mobilier	(9 162.95)	(15 000.00)	(9 979.24)
Loyers et redevances d'utilisation	(304 608.08)	(305 500.00)	(299 057.86)
Charges d'aménagement des locaux	0.00	(5 000.00)	0.00
Honoraires et prestations de services	(60 880.34)	(78 000.00)	(45 184.24)
Autres charges d'exploitations	(37 674.39)	(50 000.00)	(50 639.53)
Aides individuelles	(2 737.70)	(1 500.00)	(1 181.15)
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b><u>(4 448 752.18)</u></b>	<b><u>(4 513 480.00)</u></b>	<b><u>(4 390 723.35)</u></b>
Produits financiers	0.00		0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat financier</b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>
<b>Résultat de l'exercice avant répartition</b>	<b><u>74 999.71</u></b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>(131 426.06)</u></b>
Part du résultat revenant au canton	0.00	0.00	0.00
Attributions aux fonds	(74 999.71)	0.00	0.00
Prélèvements sur fonds	0.00	0.00	131 426.06
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION</b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>

## ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

## 711 - AUTORITES ET ADMINISTRATION DE L'ARAS

	<u>Effectif 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Effectif 2017</u>
	CHF	CHF	CHF
<b><u>PRODUITS</u></b>			
Dons	1 000.00	0	1 000.00
Subventions de fonctionnement communales	109 536.90	105 090.00	105 702.40
Remboursement de traitements et charges sociales	168 826.25	187 900.00	241 552.45
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>279 363.15</b>	<b>292 990.00</b>	<b>348 254.85</b>
<b><u>CHARGES</u></b>			
Charges de comité de direction	(17 300.00)	(20 000.00)	(17 560.00)
Charges de personnel	(168 422.20)	(222 080.00)	(240 112.55)
Formation et autres charges de personnel	(404.10)	(2 000.00)	(1 440.00)
Loyers et redevances d'utilisations	(656.74)	(648.00)	(3 601.90)
Honoraires et prestations de services	(4 430.65)	(17 000.00)	(1 890.00)
Participation au Conseil des Régions	(29 873.70)	(29 262.00)	(28 827.90)
Aides individuelles	(1 500.00)	(2 000.00)	(2 912.00)
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>(222 587.39)</b>	<b>(292 990.00)</b>	<b>(296 344.35)</b>
Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat financier</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat de l'exercice avant répartition</b>	<b>56 775.76</b>	<b>0.00</b>	<b>51 910.50</b>
Part du résultat revenant aux communes	(54 768.45)	0.00	(52 851.15)
Attributions aux fonds	(2 007.31)	0.00	(2 660.35)
Prélèvements sur fonds	0.00	0.00	3 601.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

## 720 - AGENCE D'ASSURANCES SOCIALES

	<u>Effectif 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Effectif 2017</u>
	CHF	CHF	CHF
<b>PRODUITS</b>			
Subventions de fonctionnement communales	1 364 232.30	1 338 100.00	1 356 833.20
Subventions de fonctionnement cantonales	396 736.22	382 000.00	395 676.05
Autres produits d'exploitations	5 037.60	0.00	1 079.95
Remboursement de traitements et charges sociales	32 877.40	0.00	6 550.50
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>1 798 883.52</b>	<b>1 720 100.00</b>	<b>1 760 139.70</b>
<b>CHARGES</b>			
Charges de personnel	(1 290 663.15)	(1 429 900.00)	(1 205 790.95)
Intérimaires	(18 099.20)	0.00	(13 300.20)
Formation et autres charges de personnel	(12 956.88)	(24 500.00)	(12 050.72)
Achat mobilier et matériel informatique	(3 769.10)	(18 000.00)	(26 408.75)
Entretien des locaux	(14 541.65)	(22 000.00)	(14 434.90)
Entretien de matériel	(6 030.55)	(7 500.00)	(5 406.75)
Loyers et redevances d'utilisation	(132 579.01)	(137 500.00)	(132 028.61)
Honoraires et prestations de services	(33 997.95)	(52 700.00)	(27 901.65)
Autres charges d'exploitation	(19 865.41)	(28 000.00)	(17 961.69)
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>(1 532 502.90)</b>	<b>(1 720 100.00)</b>	<b>(1 455 284.22)</b>
Produits financiers	0.00		0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat financier</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat de l'exercice avant répartition</b>	<b>266 380.62</b>	<b>0.00</b>	<b>304 855.48</b>
Part du résultat revenant aux communes	(263 884.35)	0.00	(321 911.55)
Part du résultat revenant au canton	0.00	0.00	0.00
Attributions aux fonds	(2 496.27)	0.00	(3 741.43)
Prélèvements sur fonds	0.00	0.00	20 797.50
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

## 712 - SUBVENTIONS REGIONALES INSTITUTIONS PRIVEES

	<u>Effectif 2018</u>	<u>Budget 2018</u>	<u>Effectif 2017</u>
<u>PRODUITS</u>	CHF	CHF	CHF
Subventions de fonctionnement communales	224 052.75	220 000.00	153 748.70
<b>Total des produits de fonctionnement</b>	<b>224 052.75</b>	<b>220 000.00</b>	<b>153 748.70</b>
 <u>CHARGES</u>			
Association Entrée de Secours - Centre d'accueil	(60 000.00)	(60 000.00)	(10 000.00)
OSEO - "Interface"	(40 000.00)	(40 000.00)	(40 000.00)
Association "Lire & Ecrire"	(17 000.00)	(17 000.00)	(15 000.00)
Fondation Le Relais - Re!Aids	(25 000.00)	(25 000.00)	(25 000.00)
Fondation Le Relais - Logements de transition	(40 000.00)	(40 000.00)	(40 000.00)
Caritas - Epicerie	(13 000.00)	(13 000.00)	0.00
Projet - Activ'Action	0.00	(7 000.00)	(3 500.00)
Subventions diverses	0.00	(18 000.00)	0.00
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>(195 000.00)</b>	<b>(220 000.00)</b>	<b>(133 500.00)</b>
Produits financiers	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat financier</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
 <b>Résultat de l'exercice avant répartition</b>	<b>29 052.75</b>	<b>0.00</b>	<b>20 248.70</b>
Part du résultat revenant aux communes	(24 894.75)	0.00	(19 218.60)
Part du résultat revenant au canton	0.00	0.00	0.00
Attributions aux fonds	(4 158.00)	0.00	(1 030.10)
Prélèvements sur fonds	0.00	0.00	0.00
 <b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPARTITION</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## ASSOCIATION REGIONALE DE L'ACTION SOCIALE DU DISTRICT DE NYON

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DE RESERVES DE L'EXERCICE 2018

Tableau de variation des fonds de réserves de l'exercice 2018

	Solde au 1er janvier	Attribution	Utilisation	Solde au 31 décembre
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds de réserve ARAS	179 750.78	8 661.58	0.00	188 412.36
Fonds de réserve générale CSR / SPAS	236 869.12	0.00	0.00	236 869.12
Fonds de réserve d'égalisation du résultat CSR / SPAS	49 573.64	74 999.71	0.00	124 573.35
Fonds de réserve renouvellement informatique	1 713.10	0.00	0.00	1 713.10
Fonds de réserve Centre Régional de Décisions PC familles	33 788.30	0.00	0.00	33 788.30
<b>Total des fonds de réserve</b>	<b>501 694.94</b>	<b>83 661.29</b>	<b>0.00</b>	<b>585 356.23</b>

Tableau de variation des fonds de réserve de l'exercice 2017

	Solde au 1er janvier	Attribution	Utilisation	Solde au 31 décembre
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds de réserve ARAS	175 919.90	7 431.88	(3 601.00)	179 750.78
Fonds de réserve générale CSR / SPAS	318 295.18	0.00	(81 426.06)	236 869.12
Fonds de réserve d'égalisation du résultat CSR / SPAS	99 573.64	0.00	(50 000.00)	49 573.64
Fonds de réserve pour aménagements futurs	11 887.50	0.00	(11 887.50)	0.00
Fonds de réserve renouvellement informatique	10 623.10	0.00	(8 910.00)	1 713.10
Fonds de réserve Centre Régional de Décisions PC familles	33 788.30	0.00	0.00	33 788.30
<b>Total des fonds de réserve</b>	<b>650 087.62</b>	<b>7 431.88</b>	<b>(155 824.56)</b>	<b>501 694.94</b>



## Association Régionale pour l'Action sociale du District de Nyon (ARAS)

### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

#### PRESENTATION

L'Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS) est une association de communes selon les articles 112 à 127 de la loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956, sans but lucratif.

Elle possède la personnalité morale de droit public et a son siège à Nyon.

L'ARAS possède deux buts principaux :

- L'application des dispositions de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV)
  - ⇒ **Centre Social Régional (CSR)**
- L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les agences d'assurances sociales (RAAS)
  - ⇒ **Agences d'assurances sociales (AAS)**

Au 31 décembre 2018, l'ARAS emploie 56 collaborateurs (44.74 EPT).

#### PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES

Les états financiers de l'ARAS sont établis selon les règles de la comptabilité des communes, conformément aux statuts et présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

## DETAIL DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES

### 1. ACTIF

#### 1.1 Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse et les comptes courants bancaires. Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les liquidités se décomposent de la manière suivante :

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
	CHF	CHF
Caisse	1'425.50	852.45
BCV c/c N° 5009.76.36	672'803.70	509'650.25
BCV c/c N° 5103.35.56	236'271.25	342'840.35
<b>Total des liquidités</b>	<u><b>910'500.45</b></u>	<u><b>853'343.05</b></u>

#### 1.2 Les réalisables

Les réalisables à court terme comprennent les débiteurs – comptes-courants existants en faveur de l'ARAS - et les débiteurs divers. Les postes débiteurs ouverts au 31 décembre sont soldés au maximum 45 jours après la clôture des comptes.

Les réalisables se décomposent de la manière suivante :

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
	CHF	CHF
<b>Débiteurs</b>		
SPAS, compte courant	101'445.40	89'720.65
Association Enfance & Jeunesse	20'248.00	14'384.15
Services privés	900.00	8'510.00
<b>Total des débiteurs</b>	<u><b>122'593.40</b></u>	<u><b>112'614.80</b></u>

L'augmentation des débiteurs provient essentiellement de la part de subvention de l'Etat (SPAS) non versée au 31.12.2018. Ce montant est versé début janvier de l'année suivante.

Les débiteurs divers se répartissent comme suit :

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
	CHF	CHF
<b><i>Débiteurs divers</i></b>		
Machine à affranchir, paiement d'avance	3'841.66	3'143.24
Département des finances impôts à la source	0.00	7'569.65
Administration fédérale des contributions (IA)	0.00	2.60
<b>Total des débiteurs divers</b>	<b><u>3'841.66</u></b>	<b><u>10'715.49</u></b>

### 1.3 Comptes de régularisation actif

Ce compte est utilisé aussi bien pour la détermination correcte de l'état du patrimoine à la date du bilan que pour la délimitation périodique au compte de fonctionnement des charges et produits. Il regroupe les charges payées d'avance et les produits à recevoir.

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
	CHF	CHF
Charges payées d'avance	1'101.51	4'801.10
Produits à recevoir	15'094.80	39'343.55
<b>Total des comptes de régularisation actif</b>	<b><u>16'196.31</u></b>	<b><u>44'144.65</u></b>

Les principales charges payées d'avance sont des charges d'abonnement.

Les produits à recevoir sont constitués d'indemnités maladie et de la subvention du DSAS SASH, projet curateurs, pour la période de juin à décembre 2018.

## 2. PASSIF

### 2.1 Capitaux étrangers à court terme

Il n'existe que des capitaux étrangers à court terme. Ces engagements sont évalués à leur valeur nominale.

Ils concernent les rubriques « Fournisseurs », « Créanciers divers », « Créanciers charges sociales », « Part de subvention à restituer aux communes » et les « Comptes régulation du passif ».

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
	CHF	CHF
<b><i>Fournisseurs</i></b>		
Fournisseurs	67'149.00	28'058.75
<b>Total des fournisseurs</b>	<u>67'149.00</u>	<u>28'058.75</u>

Augmentation des postes ouverts fournisseurs au 31.12.2018. Les factures correspondantes aux postes ouverts sont payées au plus tard le 15 février de l'année suivante.

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
	CHF	CHF
<b><i>Créanciers divers</i></b>		
Salaires / jetons à verser	18'016.40	1'533.25
Association Enfance & Jeunesse, compte-courant	0.00	3'318.90
<b>Total des créanciers divers</b>	<u>18'016.40</u>	<u>4'852.15</u>

Pour 2017, cette rubrique se décompose en un salaire horaire de décembre payé début janvier ainsi qu'un montant en faveur de l'association Enfance & Jeunesse.

Pour 2018, cette rubrique concerne uniquement des jetons à verser (CHF 6'810.00) ainsi que des salaires de décembre payés début janvier (CHF 11'206.40)..

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
	CHF	CHF
<b><i>Créanciers charges sociales</i></b>		
Créanciers charges sociales	334.20	7'721.20
<b>Total créanciers charges sociales</b>	<u>334.20</u>	<u>7'721.20</u>

Décomptes des primes définitives pour les charges sociales du personnel.

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
	CHF	CHF
<b>Part de subvention à restituer aux communes</b>		
Créanciers Communes	343'547.55	393'981.30
<b>Total en faveur des communes</b>	<b><u>343'547.55</u></b>	<b><u>393'981.30</u></b>

Part de l'excédent à rembourser aux communes selon le préavis aux comptes.

## 2.2 Comptes de régularisation passif

Ce compte est utilisé aussi bien pour la détermination correcte de l'état du patrimoine à la date du bilan que pour la délimitation périodique au compte de fonctionnement des charges et produits. Il regroupe les charges à payer et les prestations reçues d'avance.

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
	CHF	CHF
Charges à payer	19'603.44	69'342.95
Prestations reçues d'avance	19'125.00	15'166.70
<b>Total des comptes de régularisation passif</b>	<b><u>38'728.44</u></b>	<b><u>84'509.65</u></b>

Les charges à payer au 31 décembre 2018 concernent uniquement des charges d'exploitations.

Les prestations reçues d'avance correspondent au versement de la subvention de fonctionnement de janvier 2019 du centre régional de décision pour les PCFam

## 3. FONDS DE RESERVE

Cette rubrique contient :

- ✚ Le fonds de réserve de l'ARAS alimenté par décision du Conseil Intercommunal
- ✚ Le fonds de réserve autorisé par le SPAS « réserve CSR/SPAS »
- ✚ Le fonds de réserve d'égalisation du résultat selon la directive du SPAS
- ✚ Les fonds affectés alimentés par décision du Conseil Intercommunal

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
	CHF	CHF
Fonds de réserve ARAS	188'412.36	179'750.78
Fonds de réserve générale CSR / SPAS	236'869.12	236'869.12
Fonds d'égalisation du résultat CSR / SPAS	124'573.35	49'573.64
Fonds affecté informatique	1'713.10	1'713.10
Fonds affecté CRD PC Familles	33'788.30	33'788.30
<b>Total des fonds de réserve</b>	<b><u>585'356.23</u></b>	<b><u>501'694.94</u></b>

- Attribution aux fonds de réserves du solde de l'excédent après restitution aux communes selon le préavis validé le Conseil Intercommunal.
- Attribution sur le fonds d'égalisation du résultat de l'excédent provenant de l'exercice 2018, selon la directive du SPAS.
- Pas d'autres mouvements sur les fonds pour l'exercice 2018.

#### 4. RESULTAT DE L'EXERCICE

Sur la base du résultat disponible au 31 décembre 2018, le Comité de Direction de l'ARAS propose au Conseil Intercommunal les décisions suivantes :

1. Part de la subvention non utilisée à rembourser aux communes
2. Attributions aux différents fonds de réserves

Le résultat du CSR est quant à lui réparti selon la directive émise par le SPAS.

<u>Résultat de l'exercice</u>	2018	2017
Fonctionnement RI	74'999.71	(131'426.06)
Agences d'assurances sociales	266'380.62	325'652.98
Autorités et administration de l'ARAS	56'775.76	55'511.50
Subventions régionales institutions privées	29'052.75	20'248.70
<b>Résultat de l'exercice avant répartition</b>	<b><u>427'208.84</u></b>	<b><u>269'987.12</u></b>
Part de subvention à rembourser aux communes ARAS	343'547.55	393'981.30
Prélèvement du fonds de réserve d'égalisation résultat SPAS	0.00	(50'000.00)
Prélèvement de la réserve générale CSR / SPAS	0.00	(81'426.06)
Attribution aux fonds de réserve ARAS	8'661.58	7'431.88
Attribution aux fonds d'égalisation résultat SPAS	74'999.71	0.00
<b>Résultat après répartition</b>	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>0.00</u></b>

- La part à rembourser aux communes de l'ARAS diminue de CHF 50'433.75 entre 2017 et 2018. Cette diminution provient principalement des comptes des agences d'assurances sociales (résultat 2018 : CHF 266'380.62 - résultat 2017 : CHF 325'652.98).  
Le budget 2018 est basé sur un coût par habitant inférieur à celui de 2017 (2018 : 13.70/hab – 2017 : 14.12/hab). La subvention perçue en 2018 par les communes a donc été inférieure de CHF 28'000.00 par rapport à l'année précédente. Ceci accompagné d'une bonne maîtrise des charges de fonctionnement permet la restitution de la part non utilisée inférieure à l'exercice précédent.
- Attribution aux fonds de réserve de l'ARAS des soldes de subventions après restitution aux communes
- Après accord donné par le SPAS, l'excédent du CSR est attribué au fonds d'égalisation du résultat selon l'art. 5.1 des directives de la DGCS.

## 5. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

### Subventions de fonctionnement – monétaires

- Subventions cantonales :
  - Subvention du SPAS
  - Subvention du DSAS – SASH
  - Subvention de la caisse cantonale AVS
- Subvention communale
  - Montant à charge des communes du district de Nyon (47 communes) selon les décisions du Conseil Intercommunal et du règlement sur les agences d'assurances sociales du 28 janvier 2004

Il n'existe pas de subvention non monétaire.

### ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il n'existe pas d'engagements hors bilan.

### REMUNERATION DU COMITE DE DIRECTION

Les membres du Comité de Direction (CODIR) sont rétribués, pour chaque séance à laquelle ils assistent.

Cette indemnité fait l'objet d'un certificat annuel de salaire à l'exception des représentants de la ville de Nyon et de Rolle pour lesquels les indemnités sont versées à la commune.

Président du CODIR :

- forfait annuel de CHF 6'000.- + jetons de participation au Conseil des Régions

Membres du CODIR :

- CHF 170.- /séance moins de 2 heures
- CHF 270.-/séance de ½ journée
- CHF 400.-/séance journée complète

Ces montants ont fait l'objet d'un préavis n. 02-16, validé par le Conseil Intercommunal.

Le total des indemnités versées au cours de l'exercice 2018 est de CHF 17'300.00  
(2017 : CHF 17'560.00)

## COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION

Le comité de direction se compose de 7 membres et se réunit en principe une fois par mois.

Au 31 décembre 2018, il est composé comme suit :

- |                              |                |
|------------------------------|----------------|
| ➤ Madame Stéphanie Schmutz   | Présidente     |
| ➤ Monsieur Claude Gaignard   | Vice-président |
| ➤ Madame Isabelle Monney     | Membre         |
| ➤ Madame Dominique Bory      | Membre         |
| ➤ Madame Elvira Roelli       | Membre         |
| ➤ Monsieur Loïc Haldimann    | Membre         |
| ➤ Monsieur Salvatore Mascali | Membre         |

## PERSONNES HABILITEES A SIGNER (signature collective à deux)

L'association est valablement engagée envers des tiers par la signature collective à deux du président du CODIR et du secrétaire.

Lors de sa séance du 8 juillet 2016, le CODIR a décidé de déléguer la compétence de signature du secrétaire au directeur de l'ARAS conformément à l'Art.23 des statuts de l'ARAS.

## ORGANE DE REVISION

Fiduciaire Heller SA  
Place de la Gare 1  
Case postale 1204  
1260 Nyon 1

L'organe de révision révise les comptes de l'ARAS depuis 2013.



## **COMPTABILITE DES PRESTATIONS REVENUS D'INSERTION (RI)**

Les avances reçues concernant les prestations du revenu d'insertion versées ainsi que le compte bancaire enregistrant les mouvements y relatifs ne figurent pas dans le bilan présenté (hors comptabilité).

Le Service de Prévoyance d'Aide Sociale (SPAS) a procédé, selon la directive sur le financement des prestations financières, à la réconciliation du RI au 31 décembre 2018 entre les chiffres déterminés par l'ARAS et ceux de la comptabilité dudit service.